



PAR COURRIEL

Québec, le 8 mai 2026



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2026-2027.005



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 1^{er} avril dernier, visant à obtenir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Cette demande vise les mesures nationales, directives, suivis administratifs et encadrements professionnels mis en place à la suite des événements survenus en mai 2025 en matière d'intégrité de la preuve devant les tribunaux en contexte de protection de la jeunesse.

Documents demandés

1. Directives nationales
Toute directive, circulaire, note de service, guide ou instruction transmis aux Directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ/DP) concernant :

les obligations de véracité en contexte judiciaire ;
la divulgation complète de la preuve ;
le respect des droits procéduraux des parties.
(Période visée : 1er mai 2025 à ce jour)
2. Correspondance avec les ordres professionnels
Toute correspondance institutionnelle (incluant courriels, lettres, mandats ou notes) échangée entre le Ministère — ou le cabinet du ministre — et :

... 2

l'OTSTCFQ
l'OPPQ
l'Ordre des criminologues du Québec

concernant toute demande de :
révision des pratiques ;
encadrement déontologique ;
mesures correctives ou enquêtes.

3. Comptes rendus de rencontres
Tout procès-verbal, compte rendu, note ou document préparatoire relatif aux rencontres tenues entre le ministre Lionel Carmant et les représentants des trois ordres professionnels mentionnés ci-dessus, en lien avec l'intégrité de la preuve judiciaire.
4. Audits, vérifications et inspections
Tout rapport d'audit interne, de vérification de conformité, d'inspection ou d'évaluation portant sur :

les pratiques documentaires ;
la gestion de la preuve judiciaire ;
les mécanismes de contrôle interne
au sein des DPJ du Québec depuis le 1er mai 2025.
5. Données statistiques existantes
Tout document ou tableau statistique déjà existant compilant :

le nombre de plaintes, signalements ou enquêtes liés à des manquements à l'intégrité de la preuve (ex. : omission de documents, inexactitudes, non-divulgation) ;
ventilé par région pour les années 2024 et 2025.
6. Budgets et formations
Tout document relatif :
aux budgets alloués ;
aux contrats octroyés ;
aux programmes de formation

concernant :
l'éthique judiciaire ;
le témoignage devant les tribunaux ;
la conformité aux obligations légales
pour les intervenants de la DPJ» (*Sic*)

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous informons que les documents répondant au libellé du point 1 de votre demande ont été publiés dans le répertoire des directives ministérielles, disponible sur le site internet du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Vous trouverez ci-dessous la liste de ces documents.

Numéro	Codification	Titre et documents
2026-031	03.01.42.25	Rétribution des ressources intermédiaires et des ressources de type familial, assujetties à la Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et celles assujetties à la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux – Annexe 7 Orientation Min. PFAP
2026-013	03.01.41.01	Montant de l'aide financière pour favoriser la tutelle et la tutelle coutumière autochtone à un enfant – toutes les annexes
2016-012	03.01.41.04	Montant de l'aide financière pour favoriser l'adoption et l'adoption coutumière autochtone d'un enfant – toutes les annexes
2025-017	01.02.10.17	Balises cliniques, normes ou directives de la Directrice nationale de la protection de la jeunesse
2020-025	02.02.43.14	Recrutement et vérification de la conformité aux critères généraux déterminés par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour les ressources intermédiaires et les ressources de type familial – Annexe 1 Document d'appel d'offres RI
1997-012	03.03.42.01	Jeunes hébergés en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, de la Loi sur les jeunes contrevenants et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux

À cet égard, nous vous invitons à consulter ces documents à l'adresse suivante : <https://q26.pub.msss.rtss.qc.ca/Formulaires/Circulaire/ListeCirculaire.aspx>

De plus, nous vous transmettons sous l'onglet 1, une partie des documents que nous avons répertoriés, notamment ceux relatifs au libellé du point 3 de votre demande. Veuillez noter que conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) nous avons pris soin de caviarder, dans les documents qui vous sont transmis, tous les renseignements personnels ou confidentiels qui ne présentent pas un caractère public.

Nous vous informons également que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne détient aucun document répondant au libellé du point 2, 4, 5, 6 de votre demande. En effet, nous n'avons répertorié aucun document en lien avec cette requête, et ce, conformément à l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Les points 4, 5 et 6 de votre requête relèvent davantage de la compétence de Santé Québec. Nous vous suggérons d'adresser votre demande à la responsable de l'accès de cet organisme, dont les coordonnées sont les suivantes :

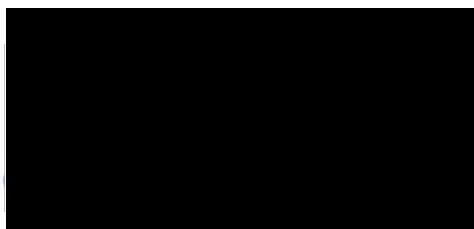
Santé Québec

Maître Anne De Ravinel
Directrice - Accès à l'information et protection
des renseignements personnels
405, avenue Ogilvy, 4^e étage, bureau 87
Montréal (Québec) H3N 1M3
acces.documents@sante.quebec

Par ailleurs, vous trouverez ci-annexés l'avis de recours prescrit par l'article 51 ainsi que les extraits relatifs aux dispositions invoquées de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information



Julien Sirois